

GE_GERICHTE A/3848/2017 vom 24. Oktober 2017

GE Cour de justice, 2017-10-24, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3848_2017

FR: GE_GERICHTE A/3848/2017 du 24 octobre 2017

IT: GE_GERICHTE A/3848/2017 del 24 ottobre 2017

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 24.10.2017
A/3848/2017

A/3848/2017 ATAS/945/2017 du 24.10.2017 (AI) , RETIRE rÉpublique et canton de
genÈve POUVOIR JUDICIAIRE A/3848/2017 ATAS/945/2017 COUR DE JUSTICE
Chambre des assurances sociales Arrêt du 24 octobre 2017 2 ème Chambre En la cause
Monsieur A_____, domicilié à GENÈVE recourant contre OFFICE DE
L'ASSURANCE-INVALIDITÉ DU CANTON DE GENÈVE, sis rue des Gares 12,
GENÈVE intimé Vu le recours déposé en date du 19 septembre 2017 par Monsieur
A_____ contre la décision du 24 août 2017 de refus d'entrer en matière rendue par l'office
de l'assurance-invalidité du canton de Genève ; Vu l'écriture de Monsieur A_____ du 12
octobre 2017, par laquelle il indique retirer son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et
de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : 1. Prend acte du retrait du recours.![endif]>![if> 2. Rayer la cause du
rôle.![endif]>![if> La greffière Sylvie SCHNEWLIN Le président Raphaël MARTIN Une
copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.